L'épave sera à sec aujourd'hui

Nous avons pu voir hier, à sept heures, le « Pluviôse », dans la cale de radoub.

Les pompes de l'usine de la Chambre de Commerce avaient déjà épuisé une grande partie de l'eau contenue dans le bassin, et l'on pouvait déjà apercevoir presque entièrement la lamentable épave.

On distingue très bien à présent l'énorme déchirure pratiquée sur la paroi du submersible par l'étrave du « Pas-de-Calais ». Elle se dirige en travers, de babord à tribord. Tout le sommet de la coque a été défoncé de ce côté.

On a commencé, hier soir, à poser des poutres sous le « Pluviôse », afin de pouvoir le caler, quand il sera complètement à sec. Cette opération sera complètement terminée aujourd'hui, et il est fort probable que l'on pourra, pour cet après-midi la sinistre épave entièrement.

Outre une grande partie de la coque, les points d'attache des boucles du sous-marin ont fortement souffert.

En ces endroits, la tôle est déchirée. Il était temps que les opérations prissent fin sans cela, les points d'attache eussent fort probablement cédé et rendu ainsi le sauvetage presqu'impossible.

Le pont du navire a également beaucoup souffert : il est comme écrasé. On suppose que c'est le poids du chaland 42, échoué, qui le mit en cet état.

Les Calaisiens se proposent aujourd'hui d'accomplir un pèlerinage à la cale de radoub, où repose l'engin de guerre qui prit la vie des vingt-sept braves, morts au champ d'honneur.

Les funérailles du lieutenant Engel

Quinze mille Alsaciens suivent son cortège à Belfort

Belfort, 25 juin. — L'Alsace a tenu à faire des funérailles solennelles à son enfant mort dans la catastrophe du « Pluviôse » et, de toutes parts, une foule énorme était accourue pour rendre un suprême hommage au lieutenant Engel.

Les obsèques ont eu lieu devant plus de 15.000 personnes, à une heure cet après-midi à Banvillers, près de Belfort.

Tous les industriels de Mulhouse et des vallées vosgiennes, de Strasbourg, de Colmar étaient présents ; à leur tête, le vaillant président de la Société industrielle de Mulhouse, M. Bodk ; le docteur Kiriv, maire de Mulhouse, et ses deux adjoints, représentaient officiellement la ville natale du lieutenant.

La cérémonie religieuse était présidée par le pasteur Jeanmin, de Montbéliard, qui prononça une magistrale et patriotique oraison funèbre. De nombreux orateurs prirent encore la parole, entre autres M. Berger, sénateur ; les maires de Mulhouse et de Belfort.

Quoique la famille eût demandé qu'on n'envoyât ni fleurs ni couronnes, la jeunesse strasbourgeoise a tenu néanmoins à faire déposer une magnifique couronne d'immortelles cravatée aux couleurs d'Alsace, reliées par la cocarde tricolore, comme dernier adieu à son vaillant compatriote mort au service de la France.

Pour le sauvetage des submersibles

L'invention du mécanicien dunkerquois, M. Tourret, pour aider au sauvetage de l'équipage d'un submersible coulé, vient d'être soumise à M. le ministre de la marine

Au moment où le souvenir douloureux de la catastrophe du « Pluviôse » hante encore toutes les mémoires, un modeste inventeur de notre région, vient de proposer au ministère de la Marine un dispositif qui permettrait, en cas d'immersion accidentelle d'un submersible, de porter secours aux hommes de l'équipage restés à l'abri dans les compartiments étanches.

Les difficultés nombreuses que l'on a éprouvées pour le renflouement du « Pluviôse » permettent de croire que si des hommes se fussent trouvés vivants à l'intérieur de la coque moins éprouvée, on eut été contraint de les y laisser périr dans une atroce asphyxie.

L'inventeur, M. Tourret, chef mécanicien de la marine marchande à Dunkerque, a trouvé une solution à ce problème angoissant des secours à donner sous les flots à l'équipage d'un submersible coulé.

Ému par la catastrophe dont la France porte encore le deuil, M. Tourret vient d'adresser à M. le ministre de la Marine un exposé de son invention.

Il faut espérer que le Gouvernement retiendra son attention sur l'ingénieuse proposition du mécanicien dunkerquois dont l'application pourrait être d'une considérable utilité, lors d'un de ces terribles accidents dont les submersibles peuvent, hélas, être l'objet.

Pour apporter la vie aux emmurés

L'appareil de secours de M. Tourret s'adapte sur la coque des submersibles, sur le plancher du pont. C'est une sorte de large bouchon situé sur des ouvertures spéciales correspondant avec les compartiments étanches de l'intérieur.

Un gros conduit de bronze formant double raccord est fermé à chaque extrémité, — vers l'eau et vers l'intérieur du bateau, — par deux tampons. Celui de l'intérieur est muni d'un petit robinet permettant de constater si l'on est ou pas en communication avec l'eau. Le tampon extérieur porte un numéro apparent.

Supposons que le submersible soit coulé au fond de l'eau.

Vient un scaphandrier muni d'un long tuyau flexible ayant à sa base un raccord devant s'adapter à la place du bouchon extérieur. Ce tuyau est tamponné à sa base par un bouchon fileté qui empêchera l'eau de pénétrer pendant le montage de l'appareil. De distance en distance, des rondelles de liège alléguront le poids du tuyau.

L'autre extrémité du tuyau sera amarrée à bord du bateau sauveteur.

Le scaphandrier se rendra près de l'un des doubles raccords où il frappera un nombre de coups correspondant au numéro du raccord près duquel il se trouvera.

Si de l'intérieur on lui répond par le même signal il retirera le tampon extérieur et placera le tuyau flexible au moyen du raccord fixé à sa base.

A l'intérieur on ouvrira le petit robinet pour évacuer le peu d'eau contenu dans le double raccord, pour faciliter le serrage du raccord extérieur et pour s'assurer qu'on n'est pas en communication avec l'eau, puis on retirera le tampon intérieur du double raccord et le tampon intérieur du tuyau flexible. Alors la communication sera établie avec le bateau sauveteur ce qui permettra d'envoyer de l'air, des vivres, etc...

Ceci n'est qu'un schéma. Il convient d'ajouter que par le téléphone sous-marin on pourrait échanger des signaux pendant le montage de l'appareil.

Néanmoins on peut se rendre compte de l'extrême simplicité de cet appareil et des services qu'il pourrait rendre.

A l'heure où le « Pluviôse » vient de donner à la Marine française un si pénible avertissement, on ne saurait trop prendre en considération les propositions dans le genre de celle du mécanicien dunkerquois Tourret.

Les plus profitables inventions n'ont pas toujours été le fruit des veilles des ingénieurs à beaucoup de galons.

Espérons que M. le ministre de la Marine saura s'en souvenir et s'intéresser, pour le plus grand profit de la sécurité de nos « cols bleus », à l'invention de notre concitoyen, si intelligemment humanitaire.

ALEX WILL.

Chez les Cheminots

LE RELEVEMENT DES SALAIRES

Paris, 25 juin. — Au moment où la campagne entreprise pour le relèvement général des salaires bat son plein, le syndicat national des travailleurs des chemins de fer, qui l'a organisée, croit nécessaire de donner les explications suivantes aux intéressés :

Notre campagne date du mois de septembre 1909. Notre premier grand meeting sur cette importante question — la plus grave et la plus difficile qu'ait jamais entreprise notre syndicat — eut lieu exactement le 1er septembre 1909, à la Bourse du travail de Paris.

Des milliers et des milliers de réunions, tant à Paris qu'en province, eurent lieu depuis cette date mémorable, qui comptera dans les annales du syndicat national et, nous pouvons le dire, du syndicalisme tout entier.

L'ardeur déployée dans la lutte, la hardiesse de notre action, le dévouement de [illegible] de notre revendications, ont suscité, en même temps que des énergies, 24.872 adhésions nouvelles en moins de neuf mois.

Avec plus d'ardeur, nous allons continuer le bon combat pour la pièce de cent sous et le relèvement général des salaires.

Sur tous les points des réseaux, nous allons continuer notre inlassable propagande, jusqu'à ce qu'entière satisfaction nous soit donnée.

De nombreux camarades vont encore venir grossir l'armée nombreuse des cheminots syndiqués dans notre groupement, qui, par son nombre, tient la tête de toutes les organisations ouvrières.

D'ores et déjà, nous pouvons enregistrer l'entente qui vient de s'établir et se fera chaque jour plus étroite, entre le syndicat national et la Fédération nationale des mécaniciens et chauffeurs.

Tous à l'action, camarades cheminots. A quelque profession que vous apparteniez, venez avec nous mener le bon combat.

La bannière du syndicat national doit abriter sous ses plis tous les exploités de la voie ferrée. Il y a place pour tout le monde. Le jour de la victoire est proche.

Le Syndicat National.

Les tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 279968 gagne 100.000 francs.
Le numéro 97466 gagne 10.000 francs.
Le numéro 124290 gagne 10.000 francs.
Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

194142	141482	367047	299739	157521	199146	
356453	94825	78653	381583	262189	124090	
407685	171784	125081	105461	304111	33817	
183985	381488	80871	41243	201686	171619	
218621	81326	10662	308351	275665	151566	

1,280 numéros sont remboursés au pair.

L'ESPAGNE ET L'EGLISE

Le premier ministre est décidé à ne pas céder au Vatican

Madrid, 25 juin. — En sortant du conseil tenu au palais sous la présidence du roi, M. Canalejas a déclaré que le conseil s'était occupé principalement de la question religieuse.

M. Canalejas a rappelé au roi les conversations qu'il eut avec lui quand il fut appelé au pouvoir et celles qui suivirent, ainsi que les accords pris par le conseil relativement à la politique religieuse du cabinet.

Le président du conseil a réitéré au monarque la ferme intention du gouvernement de ne pas modifier la ligne de conduite qu'il s'était tracée, et il a fait l'historique des négociations engagées avec le Vatican, en insistant sur la prudence du cabinet et les bonnes dispositions dont il a fait preuve à l'égard du Saint-Siège, au début.

L'attitude de quelques partis de droite, qui, croyant que M. Canalejas ne pourrait pas mettre en pratique le programme qu'il avait annoncé, lui ménageaient un accueil favorable, provoqua la méfiance et amena des attaques des gauches.

Le gouvernement maintiendra les prérogatives et la souveraineté du pouvoir civil et il poursuivra la réduction et la limitation des associations religieuses.

Les décrets récents relatifs au culte et qui ne violent aucunement le concordat ne seront pas modifiés par le gouvernement et aucun cabinet ne pourra les abroger sans porter atteinte à la civilisation. Le gouvernement a reçu seulement une réponse aux deux notes qu'il a envoyées au Vatican. Aussi va-t-il réclamer la réponse à la dernière note, la protestation du Saint-Siège contre les décrets en question n'ayant aucun rapport avec les négociations relatives au Concordat. La politique du cabinet ne cherche pas à léser la religion, mais elle tend à faire prévaloir les prérogatives de la souveraineté nationale.

Parlant des protestations qui s'élèvent de nombreux points, M. Canalejas a déclaré qu'il respectera l'opinion de tous, mais qu'il soumettra les menaces aux rigueurs des lois. Et terminant, il a affirmé à nouveau son inébranlable décision de réaliser son programme et a fait savoir qu'il comptait déjà l'adhésion de tous les leaders libéraux et qu'il avait reçu de l'étranger de chaudes félicitations et de précieux encouragements.

LA NOTE DE PIE X

Madrid, 24 juin. — Le texte exact de l'extrait de la note du Vatican, transmise par l'ambassadeur d'Espagne à Rome, est maintenant connu.

Le pape proteste tout d'abord contre les dispositions prises au sujet des cultes par le cabinet Canalejas. Il proteste plus énergiquement encore contre le passage du message royal aux Cortès ayant trait à l'application du programme de réformes religieuses.

D'autre part, on annonce que les soixante-trois évêques signataires de la nouvelle protestati n vont être poursuivis. Ce serait là une mesure énergique que prendrait le gouvernement, mais on assure, par ailleurs, que le roi éprouverait quelque crainte sur la tournure que prennent les événements et qu'il aurait demandé à M. Canalejas de faire en sorte que la paix religieuse ne soit pas troublée par une politique trop ouvertement anticléricale.

La suppression des décorations

Les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais

Paris, 25 juin. — La Chambre a rejeté hier par 268 voix contre 230 la proposition de Rouanet tendant à la suppression des décorations. Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

Ont voté pour : Basly, Briquet, Cochin, Dansette, Delory, Dumont, Dubled, de France, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Lamendin, Lefebvre du Prey, Myrens, Plichon, Sehe, Vandame, Vincent.

Ont voté contre : MM. Bar, Bouvier, Devaine, Delelis-Fanien, Le Roy, Potié, Morel, Pasqual, Boden.

Se sont abstenus : MM. Defontaine, Dron, Gaslain, Jonnart, Seydoux.

Etaient absents par congé : MM. Delcluze, Grousseau et Lemire.

L'attentat de Friedberg

A la recherche des complices. — Une conséquence inattendue

Berlin, 25 juin. — L'attentat à la dynamite et la tentative de vol de la Banque d'Empire, à Friedberg, ont mis toute la police allemande sur pied pour retrouver les complices du prétendu Barkenstein, qui s'est suicidé.

Une automobile mystérieuse qui stationnait devant la Banque d'Empire avant l'attentat et qui disparut aussitôt ; un non moins mystérieux voyageur descendu, avec une valise qu'il portait avec de grandes précautions, dans un hôtel de la ville, en s'y faisant remarquer par ses travestissements étranges et suspects, et que l'hôtelier n'a pu identifier avec le cadavre de Barkenstein, portent la police à croire qu'on se trouve en présence d'une bande organisée d'anarchistes cambrioleurs qui a tenté la même aventure à Francfort sans plus de succès.

L'attentat de Friedberg paraît destiné d'ailleurs à avoir une influence mattendue sur les élections complémentaires au Reichstag qui ont lieu aujourd'hui dans la ville hessoise ; il s'agit en effet d'un ballottage où le candidat socialiste soutenu par les libéraux a toutes chances de triompher de son adversaire agrarien.

D'après le « Berliner Tageblatt », les agrariens auraient essayé d'exploiter la peur qu'inspirent les anarchistes pour assurer la victoire de leur candidat et l'organe de la Ligue des agriculteurs aurait répandu dans Friedberg des numéros gratuits annonçant que dans la chambre du complice disparu de l'attentat, on aurait trouvé des journaux et des bulletins de propagande socialiste.

Le journal libéral berlinois, qui condamne cette manœuvre électorale, déclare que la présence de journaux socialistes dans cette chambre d'hôtel ne coïncide pas avec l'affaire anarchiste, mais bien avec la présence du député socialiste David qui fit récemment une tournée de conférences à Friedberg et habita à l'hôtel en question la chambre qui devait abriter quelques jours après l'un des dangereux malfaiteurs.

Le lieutenant empoisonneur

Le conseil de guerre lui a lu sa condamnation

Vienne, 25 juin. — Le lieutenant Hofrichter, qui tenta d'empoisonner une partie de sa garnison, a été ramené hier devant le Conseil de guerre pour entendre sa condamnation. Comme nous l'avons annoncé, le lieutenant Hofrichter a été condamné à vingt ans de réclusion. Il lui a été permis, cet après-midi, de causer avec sa femme et ses enfants.

Le « Neues Wiener Tagblatt » décrit, d'après le Code militaire, les formalités de la lecture du jugement. Les officiers qui constituent le tribunal sont tous en grand uniforme. Le président met sabre au clair. Le condamné est introduit dans la salle en uniforme pour la dernière fois et sans sabre. Les portes et les fenêtres de la salle sont alors ouvertes toutes grandes. Cette formalité signifie, dans cette loi dont le texte date de Marie-Thérèse, que le jugement est public. Un clairon, placé dans la salle, sonne trois fois. D'autres clairons dehors répondent par le « garde à vous ». L'auditeur du conseil de guerre, c'est-à-dire l'officier qui a été successivement juge d'instruction, rapporteur et avocat, donne lecture du jugement. Le clairon sonne trois fois de nouveau et les autres clairons dehors lui font écho. Le condamné est ensuite emmené hors de la salle. Il n'y a dans la loi militaire autrichienne aucune formalité de dégradation. Le condamné quitte son uniforme aussitôt après avoir entendu la condamnation et revêt le costume des prisonniers.

Tragédie intime

Suicide dramatique de Mme Novelli

Florence, 25 juin. — La jeune femme de l'auteur dramatique Auguste Novelli s'est suicidée dans des conditions particulières.

Les deux sœurs de la victime, exaspérées de jalousie, lui firent accroire que son mari avait une maîtresse, et elles mirent du poison à portée de la main de la malheureuse jeune femme.

Lorsque son mari rentra, il trouva Mme Novelli se tordant dans des douleurs violentes. Il crut à une hémorragie interne. Cependant les deux femmes assistèrent, impassibles, à l'atroce agonie de leur sœur, [illegible] avec médecins qu'il s'agissait d'un empoisonnement avec du sublimé.

M. Novelli a saisi le Parquet de ce drame de famille.

L'interdiction de l'absinthe en Suisse

Berne, 25 juin. — On mande que les Chambres fédérales ont voté définitivement la prohibition de l'absinthe, loi par laquelle toute fabrication, importation et vente d'absinthe et toutes imitations sont interdites sur le territoire suisse à partir du 7 octobre 1910.

Le crime du Lac de Côme

L'assassin sera jugé aux Etats-Unis

New-York, 25 juin. — Malgré que le crime ait été commis en Italie, il est douteux que Charlton soit extradé.

Un désaccord existe depuis longtemps entre l'Italie et les Etats-Unis sur la question de l'extradition de leurs nationaux. Il est probable que l'Italie, se conformant à son interprétation constante du traité Italo-américain, d'après laquelle elle juge elle-même les Italiens appréhendés en Italie pour les crimes commis aux Etats-Unis, demandera que Charlton soit jugé par les tribunaux américains.

Il y a une vague possibilité que Charlton échappe à la condamnation pour assassinat, s'il fait valoir son état de démence. Ce dernier mode de défense semble se dessiner, car ce matin, un aliéniste expert, le docteur William Arlitz, a entrepris dans la cellule du prisonnier des observations préliminaires. Il a eu plus tard une conférence avec deux autres aliénistes et M. Clarence, frère de l'accusé, et son père, le juge Charlton.

On croit que M. Arlitz a déclaré avoir découvert des symptômes de démence.

LA TRAGÉDIE DE LATILLÉ

LES CAUSES DU DRAME SONT TOUJOURS MYSTERIEUSES

Poitiers, 25 juin. — Voici dans quelles circonstances s'est déroulée la tragédie que nous avons sommairement relatée hier.

M. d'Auzay, percepteur à Latillé, s'était absenté pour venir à Poitiers. Sa femme et sa fille, Mlle Louise, âgée de dix-neuf ans, étaient restées seules avec un employé de bureau, Robin, âgé de quinze ans, fils du facteur de la commune.

A onze heures, Mlle Louise sortit pour se promener.

Peu d'instants après, une voisine ayant entendu de son jardin des plaintes et des gémissements, alla prévenir la jeune fille. Celle-ci rentra immédiatement. Au moment où elle pénétrait dans le couloir de sa maison, un coup de feu retentit, et elle tomba, la tête broyée.

Les voisins, accourus au bruit de la détonation, trouvèrent Mme d'Auzay étendue dans sa chambre à coucher, le visage en sang, un œil crevé, une oreille fendue, le corps portant plus de vingt plaies.

Après de longues recherches, on retrouva Robin dans la cave de la maison. Il avait placé dans sa bouche le canon du fusil et s'était fait sauter le crâne. Il tenait encore l'arme dans sa main crispée.

Dans le bureau du percepteur régnait un désordre effroyable. Sur le parquet, une canne plombée et brisée, une carabine Flobert en trois tronçons.

Le meurtrier s'est acharné sur Mme d'Auzay à coups de canne.

Lorsque la jeune fille rentra, le jeune homme décrocha le fusil que le percepteur avait dans son bureau et tira sur elle.

La cause de ce drame n'est pas encore déterminée.

Mme d'Auzay a été amenée ce matin à Poitiers dans une clinique chirurgicale ; elle est encore dans l'état comateux.

M. d'Auzay n'avait jamais eu qu'à se louer de la conduite de son jeune employé.

Le roi des Bulgares au camp de Châlons

LE DEPART DU ROI ET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paris, 25 juin. — Le roi des Bulgares et le président de la République ont quitté Paris ce matin à 11 h. 15 pour se rendre au camp de Châlons, où ils assisteront à Bouy à des exercices de tir, à des manœuvres et à des expériences d'aviation.

Les deux chefs d'Etat ont été salués à leur arrivée à la gare de l'Est par MM. Briand, président du conseil ; Pichon, ministre des affaires étrangères ; le général Brun, ministre de la guerre, etc.

Précédés de M. Mollard, directeur du protocole, le souverain, qui est en tenue de général d'artillerie, et le président de la République, traversent le salon spécial garni de tentures rouges, décoré de faisceaux de drapeaux, ainsi que de fleurs et de plantes variées, préparé par les soins de la Compagnie en leur honneur.

Puis, pénétrant sur le quai d'Alsace, où stationne le train spécial, M. Fallières invite le roi à prendre place dans le wagon-salon.

Le président de la République monte à son tour dans le wagon-salon, suivi de MM. Malinoff, président du conseil des ministres bulgare ; le général Paprikoff, ministre des affaires étrangères ; Mouschanoff, ministre de l'instruction publique ; le capitaine Pétroff, ainsi que le MM. Briand, président du conseil ; Pichon, ministre des affaires étrangères ; le général Brun, ministre de la guerre ; les généraux Tréméau et Goiran, MM. Ramondou et Mollard.

Le souverain se montre ensuite à la portière et s'entretient pendant quelques minutes avec M. Gomel, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Est, M. Weiss, directeur, puis avec M. Lépine, préfet de police.

Il est exactement 11 heures 15 quand le train s'ébranle, au milieu des acclamations de la foule qui stationne aux abords du quai d'Alsace.

L'ARRIVEE

Mourmelon-le-grand. — Il est 1 heure 35 quand le train présidentiel pénètre en gare de Bouy-le-Roi. Le président de la République et les ministres sont salués sur le quai par le général Bolger, commandant la 10e division ; le général Maitrot, chef d'état-major du 6e corps d'armée, et le général Mouret, commandant d'armes du camp.

Un détachement du 31e de ligne rend les honneurs et la musique joue l'« Hymne royal », puis la « Marseillaise ».

(Lire la Suite en Dernière Heure)

Le tremblement de terre d'Algérie

Des maisons s'effondrent. — Il y a des victimes

Alger, 25 juin. — Une assez forte secousse de tremblement de terre a été ressentie hier, à 1 h. 35, à Alger et dans la banlieue. La première secousse a été suivie, à deux minutes d'intervalle, d'une seconde un peu plus forte. Les meubles ont été déplacés.

Quelques façades furent lézardées dans les propriétés situées sur le mamelon de Notre-Dame d'Afrique.

Les paysans, affolés, se répandirent dans les champs.

Les télégrammes qui nous parviennent de l'intérieur signalent que des secousses ont été également ressenties vers la même heure dans les localités suivantes : à Dellys, à Menerville, où des maisons sont lézardées ; à Fort-de-l'Eau, à Miliana, où une forte panique parmi les habitants s'est produite, et où quelques murs se sont écroulés.

DIX INDIGENES TUES

Alger, 25 juin. — L'administrateur d'Aumale a reçu plusieurs rapports de chefs de douars indigènes qui signalent que par suite des secousses sismiques ressenties hier, une dizaine d'indigènes qui habitaient des maisonnettes couvertes en tuiles auraient été tués. Plusieurs autres seraient blessés. Une grande panique règne parmi les indigènes de cette région. Ils désertent leurs maisonnettes en pisé pour habiter sous des tentes. On signale parmi les victimes quatre agents indigènes de l'administration forestière.

Suicide d'un terroriste

Genève, 25 juin. — Une découverte sensationnelle a suivi le suicide d'un Russe, qui s'était produit à Genève en avril dernier.

Le suicidé, Alexandre Belski, était âgé de 36 ans, et on savait qu'il appartenait à l'organisation terroriste russe. Il semblait être très heureux et bien pourvu d'argent. Sa mort volontaire causa un étonnement général.

La police suisse, en examinant les papiers du défunt, découvrit que Belski avait été désigné par le sort pour assassiner le tsar, qui, dans la correspondance échangée entre les terroristes, était désigné sous le nom de « zéro ».

Plutôt que de commettre le crime, Belski prit la fuite et quitta la Russie. Il fut découvert par ses camarades qui le menacèrent de mort. Il préféra mourir de sa propre main plutôt que de tomber victime des terroristes.

Un sous-officier tue sa maîtresse puis se suicide

Limoges, 25 juin. — Hier soir, la police fut requise pour ouvrir la porte de l'appartement occupé par une jeune femme de mœurs légères, Mlle Marie Cavient, 23 ans, que l'on n'avait pas vue depuis deux jours.

Dans la chambre à coucher on découvrit le cadavre de Marie Gavient étendu sur le plancher, ainsi que celui de son amant, Depradeux, sous-officier au 20e dragons. Un revolver d'ordonnance se trouvait à côté du corps du sous-officier.

On suppose que ce dernier, qui était d'un caractère jaloux et emporté, a dû tuer sa maîtresse au cours d'une scène de jalousie et se suicider ensuite. Tous deux avaient le front troué d'une balle.

Incendie à l'arsenal de Toulon

Toulon, 25 juin. — Alors que les magasins et ateliers de l'arsenal étaient encore déserts ce matin, un incendie s'est déclaré dans la cour des envois de la direction des constructions navales, non loin des magasins à huile et à essence de l'atelier de la peinture qui ont failli être atteints par les flammes.

Fort heureusement que les pompiers et les vétérans furent rapidement prévenus, et un hangar seulement fut détruit. Toutefois sous ce hangar se trouvaient des matières diverses prêtes à être expédiées et des pièces de rechange pour chaudières et machines à destination des ports du Nord.

On ne sait à quelles causes attribuer cet incendie, qui faillit dégénérer en catastrophe.

Une jeune fille violée et assassinée

Lyon, 25 juin. — Ces jours derniers, on repêchait dans le lac du parc de la Tête d'Or, le cadavre d'une jeune fille de 17 ans, Marie Gaulut.

On crut tout d'abord à un suicide. Toutefois comme la jeune fille avait toujours été laborieuse et de conduite irréprochable et qu'elle n'avait jamais manifesté des idées de suicide, on procéda à l'autopsie.

Le médecin légiste Martin a conclu, le matin, à un assassinat, précédé d'une tentative de viol.

Le parquet a ouvert une enquête.

Un complot contre le tsar

NOMBREUSES ARRESTATIONS

Londres, 25 juin. — On mande de Saint-Pétersbourg au « Daily Mail » que la police croit avoir découvert les ramifications d'un grand complot contre le tsar à Riga, où le souverain est attendu prochainement.

De nombreuses arrestations sont opérées et des perquisitions ont lieu tous les jours.

FEUILLETON DU 26 JUIN. — N. 23

PAUVRES PETITS

par Jules LERMINA

PREMIERE PARTIE

Petite Poucette

Elle devait vagabonder quelque part dans les environs, et si M. le commissaire, dont on connaissait la haute équité, voulait bien requérir la gendarmerie, nul doute que cette petite malheureuse fût bientôt rendue à son véritable père...

Comment donc, monsieur le comte ! Mais certainement ! Trop heureux de faire quelque chose qui lui fût agréable. D'ailleurs, n'était-il pas du devoir d'un magistrat de soutenir la famille, qui est une des bases de la société, comme la propriété et la religion... Oh ! la religion d'abord, bien entendu !

Le commissaire signa un petit papier et envoya immédiatement son inspecteur à la caserne voisine.

Puis il y eut causerie intime, à voix basse, entre le comte et le magistrat, entrecoupée de : « Parfaitement ! vous le méritez... croyez bien que j'en parlerai chaudement ! — Oh ! monsieur le comte, que de reconnaissance !... »

Et c'est ainsi que quelques minutes après on voyait passer par la route de Sceaux l'honnête Balut avec des gendarmes... il n'était pas au milieu et n'avait pas de menottes. Ce qui, malgré lui, l'étonnait beaucoup. Ce que c'est que l'habitude.

Le comte fit quelques pas avec lui :

— Alors, c'est entendu... je compte sur vous... dès que vous aurez la petite et que vous l'aurez installée chez vous... A propos, quelle est votre adresse à Paris ?...

— Mon adresse... hum ! sais pas trop... pourtant, je crois que vous pourriez noter le cabaret du Chien-qui-Danse, boulevard de Charonne... mais vous savez, ça c'est pour vous seul...

— Bien entendu... soyez tranquille... Maintenant, au revoir... dès que vous serez libre, venez me voir...

Et le comte s'éloigna, sans prendre garde à la main que Balut lui tendait.

— Sale aristo ! pensa l'ex-détenu... Bah ! on verra bien s'il faut ou non te faire patte de velours.

Dire que les deux gendarmes qui accompagnaient Balut étaient personnages d'intelligence remarquable, serait trop sacrifier à l'invraisemblance.

Ils avaient leur consigne positive ; sur une grande route, ils eussent mis la main au collet de Balut, sans hésitation ; mais il était couvert par l'omnipotente protection de M. de Lestrevelle ; il était sacré.

Et nos trois hommes allaient fouillant deci de-là, interrogeant sans se lasser.

Et enfin un paysan leur suggéra l'idée que peut-être elle, la petite, se cachait dans le bois, même qu'on avait aperçu de la fumée dans le coin aux bûcherons.

Ainsi, Balut et les deux gendarmes apparurent sur le seuil de la hutte, où avaient dormi les deux enfants.

XIII

Donc, c'était bien Balut que Pierrot venait de voir apparaître à la porte de la misérable hutte, entre deux gendarmes, et dans son vêtement de drap que déjà la course avait déformé, il lui parut plus sinistre encore que lorsqu'il l'avait vu cette nuit, à la table de M. d'Estrevelle.

Balut, l'injure aux lèvres, s'était élancé vers la petite qui dormait encore profondément ; mais Pierrot s'était placé devant elle, criant :

— Je vous défends de la toucher...

— Toi, fit Balut, tu vas commencer par me f..., la paix.

De sa main énorme, il l'empoigna à la gorge et le jeta de côté, au milieu du foyer à peine refroidi.

— Alors, dit-il... des gendarmes, que la petite fille qui est là est celle que vous cherchez...

— Parbleu ! et en voilà la preuve.

Brutalement, il l'enleva du tas de feuilles sèches et la mit debout.

Elle était si fort engourdie qu'elle dormait encore, ne pouvant desserrer ses paupières gonflées par le sommeil.

Mais, sous une poussée, elle ouvrit enfin les yeux, vit Balut et cria ce mot qui résumait toute sa terreur :

— Papa !

— Là, je ne lui fais pas dire, ricana Balut avec un air triomphant. C'est ma fille, ma petite Juliette... dis aux bons gendarmes que tu es bien Juliette Balut... répondras-tu, petite rosse ?

— Moi, je dis que ce n'est pas vrai ! clama Pierrot, qui s'était redressé... Messieurs les gendarmes, cet homme ment.

Mais le gendarme, qui avait la direction de l'expédition, avait tiré un papier de sa poche :

— Assez, moutard, fit-il, l'ordre est positif : Remettre la petite Juliette Balut aux mains de son père...

Il s'adressa à Poucette :

— Petite, c'est bien ton père ?...

Elle regarda le gendarme, puis Balut.

Celui-ci fixait sur elle ses yeux dont l'expression féroce lui fit peur ; elle courut aux gendarmes comme pour réclamer leur protection :

— Je vous en prie !

— Mais tu nous pries... de quoi, petite ? Encore une fois, péremptoirement, est-ce ton père ?

Elle se mit à sangloter, répétant son éternel : « Je vous en prie ! »

Balut comprit qu'il fallait payer d'audace.

— Ah çà, dit-il aux gendarmes, est-ce que ça n'est pas assez clair ? M'a-t-elle pas appelé tout de suite papa ? Mais est-ce que vous voulez vous arrêter aux bourdes d'une petite gueuse qui s'enfuit de la maison paternelle et que vous trouvez ici avec une espèce de vagabond ?

— Vagabond vous-même. Moi, je dis aux gendarmes que vous avez assommé la mère de cette enfant et que c'est un crime de vous la livrer.

— Toi, encore une fois, tu vas te taire ! cria Balut, en levant son poing énorme, prêt à se ruer sur lui.

— Silence, dit le gendarme, que provisoirement nous n'avons pas à entrer dans les détails... qu'il est supérieurement prouvé que celui-ci est le père de celle-là... que l'ordre de M. le commissaire...

— Et de M. de Lestrevelle, ajouta Balut, qui savait la puissance d'un nom aristocratique sur les Pandores...

— Est de confier la fille à son père ; donc, ma petite, il n'y a pas à chanter. Rose des bois... si loi veut que vous suiviez votre père... suivez-le, sinon que nous serons conséquemment obligés de vous conduire en prison...

Il disait cela, l'excellent gendarme, comme il eût parlé de Croquemitaine.

Et il réussit. A ce mot de prison, Poucette avait encore eu plus peur. Balut, qui avait craint de ne point parvenir à ses fins, adoucissait sa voix :

— Tu vois bien, ma mignonne, M. le gendarme te dit qu'il faut obéir à son père... et je suis ton père... je vais t'emmener, je te conduirai dans une belle maison où il y aura de beaux joujoux.

Elle essayait de retenir ses larmes :

— Mais nous irons auprès de maman, de pauvre petite mère qui est morte ?

— Mais certainement, dit Balut. Tout de suite ; allons, ma chatte, donne-moi ta minoche, et en route.

Que faire ? Pierrot lui adressait des gestes désespérés : il ne fallait pas obéir. Mais Balut lui tenait la main et il commençait à serrer fort...

— Est-ce entendu ? dit le gendarme. Nous ne pouvons point, sauf votre respect, nous enraciner ici...

— Nous voilà partis, dit Balut qui tenait dans sa main énorme le faible poignet de l'enfant et l'attirait au dehors.

Elle ne résistait plus, elle se sentait prise, comme ces petits oiseaux qui sont déjà morts de terreur en la gueule du chat.

Il lui imprima une secousse : elle suivit.

Mais Pierrot eut un cri furieux : il ramassa une forte branche qui gisait sur le sol et s'élança en la brandissant, prêt à fendre la tête du bandit.

La poigne du gendarme s'abattit sur son épaule :

— Hé là ! moucheron si tu voulais te tenir tranquille.

— Non, laissez-moi ! hurlait Pierrot, hors de lui. Je vous dis que c'est une canaille... que ce ne peut être son père... qu'il a tué la mère...

Et dans le paroxysme de sa fureur, il se mit, ma foi, au mépris de toutes les autorités, à cogner à coups de poing et à coups de pied sur le gendarme pour le forcer à le lâcher.

— Ho ! là ! ho ! fit le colosse administratif, pas de ça, Lisette... aide-moi, copain...

L'autre revint à la rescousse, et Pierrot, saisi par les bras et par les jambes, fut enlevé de terre...

Pendant ce temps, Balut s'éloignait à grands pas, tenant solidement Poucette, qui, tirée par le poignet, courait sur la pointe des pieds, en proie à une terreur qui la paralysait et lui était jusqu'à la notion de ce qui se passait.

En un dernier effort, Pierrot, qui voyait déjà loin les deux silhouettes noires glisser sur la neige, cria de toute la force de ses poumons :

— Poucette ! Poucette ! à bientôt !

La petite entendit et, comme en un réveil, s'arrêta brusquement, tentant d'arracher sa main de l'étreinte brutale du gredin.

Mais il lui sembla sentir au poignet comme un déchirement, elle poussa un cri et s'évanouit...

— Tu marcheras ou tu crèveras, gronda Balut.

Mais voyant que la petite, toute pâle, ne lui répondait pas, il la regarda, s'aperçut qu'elle était en syncope.

— Tant mieux, fit-il, comme ça elle ne gueulera pas...

Et la salissant dans ses bras, il se mit à courir dans la direction de la gare.

Pierrot ne la vit plus ; il eut un sanglot. Puis tout à coup, renonçant à une résistance inutile, espérant que les gendarmes le lâcheraient et lui permettrait de courir sur ses traces :

— Là, je ne résiste plus... mettez-moi sur mes pattes.

— Ouais, pour que tu nous brûles la politesse.

— Je vous promets de me tenir bien tranquille. Faut pas m'en vouloir, je l'aime bien, cette petiote. Alors, vous comprenez, gendarmes, ça m'a fait de la peine de voir que son père la rabustait comme ça... une manvietto qui n'a que le souffle.

(A suivre.)